



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 67211

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en application de la convention médicale signée le 11 janvier 2005. Les médecins généralistes sont extrêmement inquiets des effets générés par cette convention sur leur discipline, en ce qu'elle crée un risque majeur de disparition de la médecine générale, particulièrement préjudiciable aux territoires les plus en difficulté, au premier rang desquels les quartiers populaires. La Seine-Saint-Denis est d'ailleurs le département qui se caractérise par la plus faible densité de médecins. Déjà handicapée par le vieillissement professionnel et la baisse de la démographie médicale, la médecine générale risque de pâtir rapidement d'une diminution de son attractivité pour les étudiants en médecine. La charge de travail, l'isolement, le différentiel des revenus entre généralistes et spécialistes, le nombre de postes en diminution à l'internat de médecine générale sont autant de facteurs d'abandon du choix de cette profession par les étudiants. Le risque est grand que cette fuite ait des répercussions sur les autres professions de santé des soins primaires de proximité, ce qui, à court terme pourrait déboucher sur l'apparition de déserts médicaux en France. L'inquiétude de nombreux médecins est que cette convention mette en place une organisation de la santé qui n'offre à nos concitoyens ni accès aux soins de qualité, ni solidarité, et aggrave les conditions de prise en charge des patients, particulièrement les moins favorisés. Par ailleurs, ils perçoivent dans cette convention une certaine forme de négation d'une profession de proximité, la médecine générale, indispensable à la vie locale et à l'aménagement équilibré de la politique territoriale. Par conséquent, il souhaite connaître les dispositions qu'il entend prendre afin de répondre à ces légitimes préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67211

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6109